



Municipalité de
Saint-Germain de Grantham
233 chemin Yamaska
Saint-Germain-de-Grantham, Québec
J0C 1K0 Tél : (819) 395-5496

RAPPORT ANNUEL

Application du Règlement de gestion contractuelle

2018

1. PRÉAMBULE

Conformément à l'article 938.1.2 du code municipal, la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

2. OCTROI DES CONTRATS

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité :

	Sur invitation		Demande de prix ou gré à gré	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Approvisionnement (biens)	0		1	29 237.33 \$
Services professionnels	0		0	
Services autre que professionnels	1	53 031.65 \$	2	52 014.87 \$
Travaux de construction	1	94 360.08 \$	0	
Total		147 391.73 \$		81 252.20 \$

2.1 Contrats (Liste en Annexe)

Les contrats octroyés par demandes de prix:

- Approvisionnement en sel de déglacage
- Tonte des terrains municipaux
- Location de services en inspection de bâtiment et émission de permis

Les contrats octroyés par appel d'offres sur invitation

- Entretien des chemins non pavés
- Entretien des rues pavées

Les appels d'offres publics (SEAO)

- Tranche d'un contrat de services professionnels pour le Centre des loisirs 75 653,55 \$ (SÉAO) ;
- Retenue pour la construction de la rue St-Pierre (projet 2017) 173 099.86 \$ (SÉAO) ;
- Honoraires professionnels de l'usine de traitement des eaux usées 288 048.96 \$ (SÉAO) ;
- Reconstruction d'une partie du boul. Industriel 544 086.24 \$ (SÉAO) ;
- Fourniture du système de traitement des eaux usées 596 119.40 \$ (SÉAO) ;
- Pavage des rues Paradis et Veilleux 617 420.19 \$ (SÉAO) ;
- Pavage 5^e, 8^e, 10^e rang et partie boul. Industriel 754 164.52 \$ (SÉAO) ;
- Construction et mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées 3 756 875,84 \$ (SÉAO).

2.2 Rotation des fournisseurs

À l'exception des contrats octroyés en vertu d'une exception de l'article 938 du code municipal, tous les contrats ont été octroyés à des fournisseurs différents.

3. PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle

4. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

ANNEXE

NOM DU FOURNISSEUR	OBJET DU CONTRAT	MONTANT
LES ENTREPRISES MICHAUD ET FILS ENR	Tonte des terrains municipaux	25 978,20 \$
GESTIM INC.	Location de services en inspection	26 036,67 \$
SEL FRIGON INC	Fourniture de sel de déglçage	29 237,33 \$
GERMAIN BLANCHARD LTEE	Entretien des chemins non pavés	53 031,65 \$
FAUCHER GAUTHIER, ARCHITECTES INC	Honoraires professionnels Centre des loisirs	75 653,55 \$
GROUPE 132	Entretien des rues pavées	94 360,08 \$
EXCAVATION MC.B.M. INC.	Retenue des travaux rue St-Pierre	173 099,86 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires professionnels de l'usine de traitement des eaux usées	288 048,96 \$
SINTRA INC.	Reconstruction partie du boul. Industriel	544 086,24 \$
MABAREX	Fourniture du système de traitement des eaux usées	596 119,40 \$
R. GUILBEAULT CONSTRUCTION INC	Pavage des rues Paradis et Veilleux	617 420,19 \$
PAVAGE DRUMMOND INC.	Pavage 5 ^e , 8 ^e , 10 ^e rang et partie boul. Industriel	754 164,52 \$
CONSTRUCTION BUGERE INC.	Construction et mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées	3 756 875,84 \$